

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 1 (1893)
Heft: 8

Artikel: Un récit inédit de l'affaire de Thierrens
Autor: Favey, G.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1456>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

en harmonie avec la place sur laquelle elle sera érigée.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Le Président de la commission,

PAUL MAILLEFER.

Le Secrétaire,

R. LUGEON.

UN RÉCIT INÉDIT DE L'AFFAIRE DE THIERRENS

PAR UN TÉMOIN OCULAIRE

L'incident connu dans l'histoire vaudoise sous le nom d'*affaire de Thierrens* a été la cause ou le prétexte de l'entrée des troupes françaises dans le Pays de Vaud en 1798, et, à ce titre, il a bien son importance. On sait que, dans la nuit du 25 au 26 janvier 1798, un parlementaire français, Autier, aide-de-camp du général Ménard, allant porter des dépêches de son chef au général de Weiss, commandant des forces bernoises à Yverdon, fut accueilli près de Thierrens par des coups de feu. Deux hussards français¹ furent tués, l'aide-de-camp rebroussa chemin et quelques jours après, le 28 janvier, à 4 heures après midi, les premières troupes françaises entraient à Lausanne.

Les relations officielles sur l'échauffourée de Thierrens sont d'un laconisme étrange en présence de la gravité de l'incident, qu'on ne méconnut point

¹ Les noms des deux hussards nous sont fournis par le registre des décès de la paroisse de Moudon ; c'étaient : *Jean-Baptiste Mouquet*, brigadier, de Rouen, et *François-Marie Esqui*, hussard, de Paris. Tous deux furent enterrés à Moudon, le 27 janvier, à 11 heures du matin, avec les honneurs militaires.

dès le premier moment. Les événements se précipitèrent si rapidement qu'on oublia un peu cette escarmouche. Aussi les détails de cette affaire sont-ils très imparfairement connus, malgré les recherches faites plus tard par J. Olivier, Verdeil et le Dr Brière. Y eut-il provocation et attaque de la part des cavaliers d'escorte de l'aide-de-camp Autier ? Les paysans de Thierrens ont-ils, au contraire, fait feu sur une troupe qui ne les avait point molestés ? La première version est la plus répandue, mais la question peut encore être discutée.

Nous avons eu la bonne fortune de retrouver un récit de l'événement, rédigé par un témoin oculaire, par l'un des membres de l'Assemblée provisoire du Pays de Vaud, chargé par cette Assemblée, en raison de ses relations antérieures avec le général de Weiss, d'accompagner l'aide-de-camp français au quartier général d'Yverdon.

Cette relation est extraite de mémoires rédigés après 1830 sur des notes plus détaillées, mais probablement perdues, par Daniel-Albert De Trey. Sur l'incident lui-même, le récit donne des détails curieux, mais il ne permet pas, par contre, d'établir les responsabilités. D'autre part, l'auteur émet des appréciations dont nous ne discuterons pas ici l'exactitude.

Daniel-Albert De Trey, né à Payerne le 9 février 1765, appartenait à une très ancienne famille du Pays de Vaud ; il était le frère cadet d'Abraham-Isaac De Trey, qui, lui aussi, joua un rôle politique et fut membre du Petit-Conseil, puis du Conseil d'Etat, sous le régime de l'Acte de médiation et dans la période de 1815 à 1830.

Daniel-Albert avait étudié le droit à Lausanne et

avait passé quelque temps dans le bureau d'un homme de loi estimé, l'avocat Porta. Durant son séjour à Lausanne, il fut en relations suivies avec Cassat, collaborateur du *Journal de la Cour et de la Ville*, et avec l'apothicaire *Lanteires*, rédacteur du *Journal de Lausanne*; c'est sans doute au commerce de ces littérateurs que De Trey est redevable du style vif, spirituel et pittoresque qui distingue ses mémoires. Il était poète lui-même ; il composa une ode latine sur la naissance du roi de Rome et un autre poème intitulé *Le Vin*, qui ne fut jamais imprimé.

Le droit présentait peu d'attaits au jeune De Trey, aussi saisit-il avec empressement l'occasion qui lui était offerte d'entrer dans le commerce. Il se rendit à Smyrne, où il séjourna quelque temps, voyagea en Turquie, s'établit à Londres, et rentra enfin à Payerne peu d'années avant la Révolution.

Lors de la réunion de l'Assemblée provisoire du Pays de Vaud, De Trey avait acquis assez de notoriété pour que la ville de Payerne le déléguât à Lausanne comme son représentant. La République helvétique proclamée, il siégea au Grand Conseil helvétique comme député du canton de Sarine et Broye, et s'occupa particulièrement de questions financières. En 1803, il présida à la liquidation des postes helvétiques, puis organisa les postes vaudoises. Nommé receveur de l'Etat à Payerne, il conserva ses fonctions jusqu'à la révolution de 1830, et mourut le 22 décembre 1835.

Ceci dit, nous laissons la parole à De Trey.

« C'est assez parler de vœux, de serments et d'initiations ! et cependant il faut que je dise un mot de ce grave chevalier Glayre, illustre boute-en-train

de la révolution des esprits vaudois contre le Gouvernement de Berne.... ce sont là les mots dont il faut se servir !

Ce Glayre accoutumé à gouverner des loges de francs-maçons, fut élu le *tout premier*, President de la Junte insurrectionnelle. Ses acolytes étoient Frossard du Saugy, chevalier de je ne sais quel ordre russe ou tudesque, Berger de Joutems et d'autres lurons gens de robe, d'église et d'épée. La Harpe suffloit le feu depuis Paris. Quant à nous autres *Broyards*, ces Messieurs de La Cote nous regardoient comme les goujats de l'armée. Il y avoit déjà quelque tems que l'incendie couvoit sous la cendre, lorsque les meneurs jugèrent à propos de nous appeler au Comité Central qui venoit de se former à Lausanne. La Ville de Payerne me députa à cette assemblée : j'y fus un des sept premiers¹. Glayre notre President étoit rayonnant de plaisir et de gloire : avec quelle dignité il prononçoit les paroles sacramentelles : « Citoyens, sous les auspices » de l'être suprême, j'ouvre les travaux de cette » assemblée. »

Il ne me fallut pas grand'peine, ni longtems pour savoir apprécier ces messieurs les meneurs : une mission à Nyon, une mission à Vevey me donnèrent du credit!... du credit ! cependant tout cela me paroisoit pitoyable ; mais je ne pouvois plus me retirer, car le credit est un gage, même pis ; c'est une *menotte*.

On me charge d'une mission bien epineuse et je

¹ Ce fait est exact ; les sept premiers délégués des villes furent : Ausset de Vevey, de la Fléchère de Nyon, Jaïn de Morges, Grivel d'Aubonne, Gaulis de Cossonay, Auberjonois d'Yverdon, et De Trey ; ce dernier arriva à Lausanne le 18 janvier.

ne puis refuser. Les François vont entrer. L'affaire de Thierrens a fait assez de bruit ; je n'entrerai pas dans de grands détails à cet égard d'autant plus que j'ai consigné dans mes *notes* les détails de cette aventure. Un Aide-de-camp du Général Menard arrive auprès de l'Assemblée de Lausanne. On me charge de l'accompagner à Yverdon auprès du General Bernois Weiss. Il n'y avoit pas moyen d'éclater et cependant je pouvois dire bien des choses qui étoient à ma connaissance et qui auroient pu justifier par la suite les pressentiments que j'avois. Il est bon de dire ici que j'avois soutenu des relations avec M. Weiss dès les premières années de mon retour en Suisse².

Enfin on partit à nuit close : la direction de la route, l'heure du départ étoient mal choisis. Au lieu d'aller de Lausanne en droiture à Yverdon, on se dirige sur Moudon. Nous étions trois dans la voiture, le Citoyen Perdonnet, mon adjoint, vieux homme sans énergie et sans tact, l'Aide-de-camp Autier et moi. De Lausanne à Moudon nous fumes accompagnés de divers cavaliers qui avoient l'air de gardes d'honneur. Deux hussards de l'Aide-de-camp nous servoient d'escorte. À Moudon, Autier demande pour renfort d'escorte deux dragons de Rusillon. Comme il faisoit froid la voiture étoit fermée, et quoiqu'il fit clair de lune nous ne pouvions discerner tous les objets à portée de notre vue. Je ne puis désigner positivement comme faisant partie de la

² De Trey raconte ailleurs qu'il avait fait la connaissance de de Weiss par l'intermédiaire du notaire Briod, de Lucens ; il parle aussi des relations antérieures de de Weiss avec le préfet Polier et résume en ces termes son appréciation sur ces trois hommes : « Weiss était un *sans-culottes*, Briod un *momier*, Polier un *pharisen*. Tous trois avoient leur hypocrisie et aucun ne s'en doutoit. »

caravane que les individus suivants : 1^o nous trois, Autier, Perdonnet et moi, 2^o deux hussards françois, 3^o deux dragons vaudois, 4^o M. Debons de Lausanne en habit militaire, 5^o un jeune homme de Nyon, Autier, du même nom que l'Aide-de-camp ¹ et, ce ce qu'il y a de singulier, jeune homme à moi inconnu que je n'ai plus revu et dont je n'ai plus entendu parler, 6^o le dragon Chenevard, 7^o le dragon Briod, 8^o le cocher. Je ne puis dire quel rôle jouoit là Debons : il me paroisoit que ces deux cavaliers Debons et Autier étoient *surnuméraires* ; je me sers de cette expression pour abréger.

Les deux hussards sont tués. Le dragon Chenevard a le bras cassé. Le dragon Briod est blessé. Un des chevaux reçoit un coup de balle. On ne voit plus les deux cavaliers d'honneur Debons et Autier. La voiture ne peut reculer à cause de l'étroitesse de la chaussée bordée d'un fossé de chaque côté. L'Aide de camp se couche dans un fossé. Le cocher se cache derrière ses chevaux. Perdonnet s'en va tranquillement, comme *un bon vieux* qui ne sait rien et qui n'a rien vu : on a tiré, on a tué, et Perdonnet, à pied, rebrousse sur le chemin de Moudon sans se soucier de ce chamaillis. Quant à moi, je crus ne pouvoir mieux faire que d'arrêter le cheval démonté d'un des hussards et de le remettre

¹ Ce détail est curieux ; nous ne croyons pas qu'il soit mentionné ailleurs, mais il doit être exact. La famille *Hautier* est originaire de Juriens ; nous avons constaté qu'une branche de cette famille s'est fixée à Nyon dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, et son nom est fréquemment écrit dans les registres de l'état-civil *Autier* ou *Auttier*. De Trey a donc pu écrire sous cette forme le nom du jeune homme d'escorte et dire que celui-ci était de Nyon. La qualification de jeune homme pourrait s'appliquer à trois personnes de la famille nées à Nyon : *Jean-François Autier*, né le 5 mai 1770 ; *François Autier*, né le 10 janvier 1771, et *Jean-Mathieu Hautier*, né le 12 mai 1777.

au parlementaire : ce cheval avoit la selle sous le ventre : je la remis à sa place, et je dis au parlementaire de monter dessus. J'ai su ensuite qu'il n'avoit pas monté a cheval ou qu'il n'y avoit pas tenu, car on le trouva caché dans un fossé, a peu près une demi-heure après la scène. Il m'a été dit qu'il n'etoit pas assez bien portant pour s'exposer a courir a cheval. Après lui avoir remis le cheval, je sautai un large fossé plein de neige et me dirigeai du côté du midi sans savoir ou j'irois ; mais, embarrassé de mon manteau, je fis halte et m'appuyai contre un arbre, hors de la portée des coups de feu qui continuoient. Quand ils eurent cessé, je pris d'après la lune ma direction sur Lausanne, mais seul, dans un pays a moi inconnu, couvert d'un tapis de neige, je fus errant et vagabond pendant un couple d'heures. Sentant que j'etois dans une contrée insurgée (le tocsin sonnant partout) je pensois eviter les endroits habités, mais, harrassé de fatigue et, comme on dit, derouté, je me resolus a suivre le premier chemin battu que je rencontrerois. Je tombai dans le village de St-Cierge et, voyant de la lumière dans une maison, je heurtai a la fenêtre et demandai azile. On me le refusa, mais j'insistai et fis le tour de la maison, entrai dans la cuisine brusquement et me jetai a terre, ne pouvant plus bouger de fatigue. Deux femmes et un homme veilloient dans la cuisine, occupés a couler la lessive. Après m'être un peu remis, je racontai ce qui s'etoit passé ; mais je ne connoissois pas le resultat de l'échauffourée et je vis bien que j'etois suspect a ces gens, de sorte que je crus prudent de montrer de la confiance, et a cet effet je demandai a être conduit chez le Ministre. En y allant, je fus

arraisonné par la garde, car il y avait garde, l'alarme ayant sonné dans toute la contrée. Cette garde s'empara de moi. Arrivé au presbytère, je heurte à la porte. On refuse de m'ouvrir. Je ne savois plus que faire, car les soldats de la garde montroient toujours plus de malveillance. Je heurte une seconde fois, et bientôt après on me repond du second étage « Que voulez-vous ? ». Je m'explique. Le ministre descend à la porte et m'introduit chez lui. La garde stupéfaite se retire de mauvaise humeur, car elle s'attendoit, selon toutes les apparences, que le ministre, homme devoué aux Bernois (sa femme étant Bernoise) me rejetteroit¹. Je fus bien traité par ce brave ecclésiastique, qui me donna tous les details militaires, moraux, politiques vulgivagues sur cette fatale mission. Je ne dormis, comme on dit, que d'un œil, car je craignois qu'il ne prît envie aux soldats de venir me reclamer ; mais j'appris le lendemain matin qu'il devoit arriver de la troupe à Moudon pour aller assiéger Lucens. Le chef de cette troupe était le frère de ce fameux Debons qui nous avoit, en qualité de garde d'honneur, accompagné jusqu'à Thierrens, d'où, au premier coup de fusil, il avoit decampé. Son frère le *General* étoit parti de Lausanne avec sa troupe de grand matin et cependant déjà avant son départ on avoit appris (par qui ? par le Debons de l'escorte !) la mesaventure, la fuite, le massacre, mais on y avoit appris aussi que j'avois passé à l'ennemi ; d'autres enfin que j'étois *emboisé* dans les forêts du Jorat. A dix heures ou onze

¹ Ce ministre était Jean-François Bourgeois, pasteur à St-Cierge de 1772 à 1801, puis à Moudon de 1801 à 1807. Il avait épousé Elisabeth-Dorothée Würstemberger, fille du capitaine Frédéric Würstemberger.

heures, je quittai St-Cierge, et déjà on entendoit le tambour sur la route de Lausanne à Moudon. Il n'y avoit pas une demi heure que j'étois à Moudon lorsque arriva le char chargé des deux hussards tués. On ne peut imaginer l'exasperation qui régnoit dans les esprits ! il y avoit parmi la troupe *vandoise* divers enragés jacobins, mais il y avoit aussi quelques François et un surtout, nommé *Custines*, qui excitoit les soldats à massacrer les dix-neuf individus de Thierrens saisis comme agresseurs dans l'échauffourée : pour éviter un grand malheur, je m'employai avec quelques amis à faire ensorte que les prévenus qui étoient dans ce moment devant le Tribunal à l'Auberge de la Maison de ville, pussent sortir clandestinement par une porte de derrière pour être mis en prison sous la garde des autorités ; cela nous réussit, grâces à Dieu ; sans cela une horrible scène pouvoit s'en suivre, car la populace et la soldatesque hurloient *la mort* !

J'ai cru devoir entrer dans ces details parce que, sans l'avoir recherché, mais bien plutôt éludé, j'ai été le principal acteur dans le prologue de cette tragédie scandaleuse appelée la Revolution. Hélas, nous nous laissâmes tous entraîner à la funeste influence de la maladie qui devoroit l'Europe ; mais je dois dire ici que tout m'avoit déplu dans la mission fatale de l'Aide de camp Autier : les Français cherchoient *rogne* (c'est un excellent mot du vocabulaire suisse-roman et surtout bien applicable au cas présent) et facilement trouvèrent-ils matière à *rognasser*.

Le General arrive à Carouge avec l'avant-garde de l'armée. Il dépêche Autier au General Weiss, commandant des troupes bernoises à Yverdon.

Autier de Lausanne allant à Yverdon, ne devoit pas prendre la route de Moudon : je crus voir dans cette *déviation* quelque chose de mystérieux et je le temoignai a quelques-uns de mes collègues du Comité, mais ce n'etoit pas le cas de montrer de la crainte : je ne lâchai que quelques mots et bien légèrement, *à l'oreille*. Nous voici a Moudon bien tard dans la soirée. Autier demande un renfort d'escorte et désigne lui-même des dragons de Rusillon : d'où connoissoit-il des dragons de Rusillon ?¹ Mes soupçons augmentent : je crois voir le projet d'un chamaillis. On fait boire les deux hussards : on les *sauole*. Au premier coup de fusil, Debons décampe : il pouvoit a peine savoir qu'un des hussards etoit tué, car personne n'avoit vu le hussard tué que moi et c'est après l'avoir vu que je suis rentré dans la voiture. Elle etoit arrêtée

¹ Dans un autre passage de ses mémoires, l'auteur ne se montre pas tendre pour les miliciens vaudois et pour les dragons de Rusillon en particulier. « Il me semble, dit-il, que rien ne donne autant un air servile, niais et brutal que le ton de nos militaires au retour d'une revue, quand ils tirent et ferraillent, croyant montrer leur intrépidité, en effrayant par le bruit des armes quelques femmes et quelques enfants. Rien surtout ne m'inspiroit l'indignation et le mépris comme les dragons *dits de Rusillon*, qui croyoient donner des preuves de courage en s'enivrant, en jurant et braillant. Un bon officier de dragons devoit *entrelarder* son commandement des plus beaux jurons de la collection ; aussi les enfants disoient : « As-tu entendu comme il les a menés : c'est un fameux luron. » Sans morgue et sans fanfaronades on n'étais pas un bon dragon : aussi ont-ils fait leur chemin, ces dragons ! tous ont fait banqueroute, officiers et soldats, à peu d'exceptions près. L'orgueil sans doute mène à la *perdition* les dragons aussi bien que les autres *chrétiens* !

» A propos de dragons, on peut rappeler ici Froideville, colonel (chef d'escadron), qui avoit servi sous le Grand Frédéric. Il avoit la voix rauque et le ton brutal : à le voir c'était ce qu'on appelle un *crane*. Nous autres enfants nous le trouvions un redoutable luron. Dans ce temps-là on exerçoit le dragon à couper la pomme et à tirer au blanc à *cheval*: à cheval vous dis-je !... et nous jeunes fainéants nous nous exercions aussi à couper la pomme en menant les chevaux au pâturage, école buissonnière qui avoit quelque chose de *tartare*. »

et ne pouvoit tourner, la chaussée étant trop étroite, et d'ailleurs le cocher descendu de son siège, étoit caché derrière ses chevaux. Rentré dans la voiture, je dis à l'Aide de camp avec beaucoup de calme : « On a tué un de vos hussards. » A peine avois-je dit ces mots que d'autres coups nombreux de fusil nous dirent qu'on se bat. Nous descendons de voiture : on sait le reste.

Le lendemain à midi, on savoit déjà à Carouge de Savoie la *grande nouvelle* : comment pouvoit-on en connaître les détails ? hélas, on ne les connoissoit pas, mais on les forgea *tout chaud*. Frossard du Saugy, un demi fou, enragé jacobin, avoit galopé à Carouge assez à tems pour que la *grande nouvelle* fut publiée à l'ordre du jour. Il n'est plus question de s'occuper d'Autier le parlementaire, d'Autier le bourgeois de Nion, de Debons, de Perdonnet, de De Trey... bah ! bah ! quelle gandoise ! Il faut faire un rapport militaire et solennel : il est tout fait ; Frossard l'a recité à Menard et celui-ci l'a recité à son armée : il lui apprend que les deux hussards ont été assassinés... assassinés ! comment et par qui ? ils étoient ivres à ne pas pouvoir se tenir sur leur bête ; il a fallu résister à leur attaque forcenée.

Mais enfin le but est rempli : il falloit pour plaisir aux jacobins que les François entrassent... Ah ! Messieurs, pourquoi tant de compliments ? pourquoi publier vos mensonges aussi effrontément ? Vous allez annoncer à l'armée françoise qu'elle a à faire à des brigands et en même tems vous chargez vos compatriotes d'un grand crime qu'ils n'ont pas commis, savoir celui de l'incendie du village de Thierrens annoncé à l'armée françoise comme un acte glorieux de vengeance.

J'ai allongé ce récit beaucoup plus que je ne me l'etois proposé en le commençant, et c'est parce que j'ai eu lieu de faire des réflexions sur un événement qui a signalé le début de nos malheurs et dont malheureusement j'ai été témoin. Je sais bien qu'on n'auroit pas manqué de prétextes, même de prétextes bien plus frivoles que celui d'un guet-a-pens de quelques villageois occupés à la garde de leurs foyers.

Quant à moi, je n'ai pas beaucoup parlé de cette affaire. Hélas ! il n'y avoit pas six semaines que la révolution avoit eu lieu, lorsque je devins suspect, puis odieux aux jacobins. Ils ont publié que j'avois trahi ma mission, que j'avois abandonné le parlementaire... quelle atrocité ! Je n'ai montré là que du courage, du sang froid, de la présence d'esprit d'un bout à l'autre de la scène.

Le Baron Jomini m'avoit demandé il y a sept à huit ans par sa mère une notice sur cette affaire. Je lui fis répondre qu'à son premier passage par notre pays, je ne manquerois pas de le voir : je l'ai vu pendant une couple de minutes l'autre jour¹ et je n'ai eu que le tems de le saluer, mais il m'a dit qu'il se proposoit de me revoir avant son départ pour la Russie. Je n'y compte plus. »

Tel est le récit de De Trey. Nous nous gardons de nous porter garant de ses appréciations sur les événements et plus encore sur les personnes ; mais il nous a paru intéressant de faire connaître cette relation.

Il vaudrait la peine de soumettre la question de

¹ Cette entrevue eut lieu en septembre 1833.

l'échauffourée de Thierrens à une enquête, et pour cela de réunir tous les documents qui s'y rapportent. Si quelque lecteur de la *Revue historique vaudoise* possédait sur ce sujet des renseignements inédits, des souvenirs de famille, nous lui serions reconnaissant de nous les communiquer. Tel détail isolé peut paraître n'avoir aucun intérêt ; il en acquiert si on peut le contrôler au moyen d'autres sources et lui donner dans l'ensemble d'un événement historique sa place et sa valeur réelles.

G. FAVEY.

A PROPOS DU 10 AOUT

On aurait pu croire que la relation de Pfyffer-d'Altishofen et l'opuscule de Mortimer-Ternaux sur la journée du 10 août 1792 avaient fixé d'une manière définitive la question et fait la part des responsabilités ; il paraît qu'il n'en est rien. M. Edouard Lockroy a publié en 1881 le « Journal d'une bourgeoise pendant la Révolution (1791-1793) » ; cette bourgeoise était sa grand'mère, établie à Paris pendant les années les plus mouvementées de cette époque. Elle correspond, soit avec son mari, en province, soit avec son fils, à Londres, et leur donne sur les événements les détails les plus précis que puisse posséder un témoin oculaire, parfaitement en état de comprendre ce qui se passe autour de lui. La collection de ces lettres forme le volume que M. Lockroy a jugé à propos de livrer à la publicité. Nous estimons qu'il a bien fait.

Comme les deux versions, celle de Mortimer-